

PROJET D'ACCUEIL DES ECOLES PRIMAIRES

CENTRE AQUATIQUE ELDORAD'Ô

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie

Rentrée scolaire 2023/2024

Conseiller pédagogique :

Inspectrice de l'Éducation Nationale : - Marjorie Malassis

- Thierry Mollon
- Sébastien Carrez
- Lise Doyen

Référents Centre aquatique Eldorad'Ô :

- Chauderlier Nathalie , Directrice
- Perrine Stevenard , Cheffe de bassins

Références :

- Décret 2017-766 du 04 mai 2017 : agrément des intervenants extérieurs en EPS.
- Circulaire n°2017-116 du 06/10/2017 : agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives.
- B.O. n°31 spécial du 30 juillet 2020 : programmes d'enseignement à l'école primaire.
- B.O n°25 du 24 juin 2021 : programme de l'école maternelle
- Note de service du 28/02/2022 : contribution de l'École à l'aisance aquatique
- Circulaire académique du 26/08/2022 : mise en œuvre de l'aisance aquatique et du savoir-nager en sécurité.
- Circulaire du 13/06/2023 : sorties et voyages scolaires

Pratiquer la Natation Scolaire

	
COMMENT ?	Conditions générales	p 3-6
	Transports scolaires	
	Accueil dans l'établissement	
	Accès aux vestiaires / Sanitaires	
	Accès aux bassins	
	Tenue vestimentaire	
QUI ?	Encadrement	p 7-8
	Agrément Direction Académique	
	Missions de chacun durant la séance	
Où ?	Les bassins	p.8
et AVEC QUEL MATERIEL?		
	Matériel pédagogique	p.9
QUELLE APPROCHE ?		p.10 - 15
	Trame Pédagogique	
	ASNS	
	OBSERVABLES lors de la première séance de natation	
	Ce qu'il y a à construire (suite en lien avec les observables)	

COMMENT...

CONDITIONS GENERALES

En mai 2023 : préparation de la programmation annuelle 2022-2023 pour les scolaires
En mai 2024 : préparation de la programmation annuelle 2024-2025 pour les scolaires

1^{er} période

du 18 septembre 2023 au 22 décembre 2023

(12 séances)

2^{ème} semestre

du 8 janvier 2024 au 19 avril 2024 (13 séances)

1 créneau/ semaine

du 8 janvier 2024 au 23 février 2024 (14 séances)

2 créneaux/ semaine

du 11 mars 2024 au 19 avril 2024 (12 séances)

2 créneaux/ semaine

3^{ème} période

du 6 mai 2024 au 14 juin 2024 (10 séances)

2 créneaux/ semaine

4^{ème} période

stage massé du 17 juin 2024 au 2 juillet 2024

1 créneau / jour pendant 2 semaines

Cycles : 12 séances (+ ou -)

Durée des séances : 40 minutes

Répartition des écoles par créneaux horaires :

2 écoles maximum par créneau

LE MATIN:

1^{er} créneau : de 9h30 à 10h10

2^{ème} créneau : de 10h10 à 10h50

3^{ème} créneau : de 10h50 à 11h30 Mardi
et jeudi

Lundi uniquement 1^{er} et 2^{ème} créneau

L'APRES-MIDI:

1^{er} créneau : de 14h00 à 14h40

2^{ème} créneau : de 14h40 à 15h20

3^{ème} créneau : 15h20 à 16h
Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Transports Scolaires :

En cas d'annulation de la part de l'école, les enseignants sont chargés d'annuler les transports et informer le centre aquatique par téléphone ou par mail à l'adresse suivante :

Par téléphone : 03 22 32 52 55

Par mail : direction@eldorado-cctnp.fr

Annulation de séance

Toutes les absences seront facturées sauf si présentation de justificatif de l'absence de l'enseignant.

Accueil au Centre aquatique Eldorad'Ô :



Les classes doivent se présenter à « l'entrée principale »

50 rue des fauvettes, 80600 Doullens

Accès aux Vestiaires / Sanitaires :

Les classes devront se présenter à l'accueil, l'enseignant devra préciser à l'accueil le nom de son école et récupérer la carte d'accès de sa classe. Deux vestiaires collectifs seront attribués (orange, bleu, vert, rouge)



L'enseignant devra déposer la carte sur la borne et faire passer chaque enfant



Passage obligatoire par la zone de déchaussage avant l'accès aux vestiaires



Tous les sacs à dos et vêtements peuvent être entreposés dans un bloc casiers du vestiaire attribué (1 bloc = 15 casiers), fermé à clé. La clé sera conservée par l'enseignant.

Vestiaire collectif

Accès au bassin :

Les élèves devront obligatoirement prendre une douche savonnée avant et après la séance.



Le comptage des élèves doit être effectué régulièrement, lors du transport, des accès aux vestiaires, aux sanitaires, en arrivant sur le bassin, ainsi qu'en repartant.

Une fois le groupe classe prêt, l'enseignant accompagne en silence ses élèves jusqu'au banc en sorti de pédiluve, ou sur le banc le long du bassin sportif si il est disponible en attendant que l'éducateur référent vienne accueillir son groupe. L'accès du groupe aux vestiaires, aux sanitaires et au bassin ne doit en aucun cas, se faire sans la présence d'un adulte enseignant, accompagnant ou intervenant bénévole agréé.



Seul le grand bassin est utilisé durant le temps scolaire.

La séance d'enseignement ne peut débuter que lorsque la surveillance est effective et lorsque le matériel pédagogique est disponible sur les bassins .

Possibilité d'accueil maximum

Selon la réglementation en vigueur (B.O. n°28 du 14/07/2011, circulaire 2011-090), durant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau. Il est important d'assurer aux élèves la sensation de confort thermique utile au bon déroulement des activités d'enseignement.

Hygiène et sécurité

Tenue vestimentaire :

Elèves : maillot de bain et bonnet de bain obligatoires / Caleçons, shorts de bain et justaucorps interdits

Adultes encadrants accédant aux bassins : maillot de bain ou tenue « sportive » obligatoire, type -short – tee shirt – claquettes, à usage strictement réservé à la piscine.

Quelques règles :

- Veiller à ce que les élèves aient un comportement adapté.
- Respecter les règles de circulation dans les vestiaires (chaussures, sans chaussures).
- Respecter les obligations : les élèves sont invités à passer par les toilettes avant le passage à la douche (obligatoire avant et après la baignade). Le passage par le pédiluve est également obligatoire. Ces obligations s'appliquent également aux parents qui interviennent sur la séance de natation.
- Respecter les interdictions : l'utilisation de flacons, de récipients en verre est interdite et la nourriture n'est pas admise dans l'établissement (hall, vestiaires, bord du bassin).

Remarque plus générale relative à l'hygiène : les élèves dispensés ou présentant des infections cutanées doivent rester dans l'établissement scolaire si cela est possible.

Quelques règles de sécurité sur les bassins à appliquer par les enseignants, adultes agréés et accompagnateurs (Informers les élèves des recommandations de sécurité.) :

- Veiller à la discipline sur les bassins.
- Ne commencer la séance d'enseignement que lorsque la surveillance des bassins est effective - Veiller à ce que les élèves ne courent pas sur le bord du bassin.
- Aller chercher et ranger le matériel avec le groupe d'élèves. (Ne jamais laisser des élèves dans le bassin sans surveillance.). Concernant le matériel personnel de l'élève, le port du masque en verre est interdit.
- Avoir une perche à proximité en cas de besoin.
- Evacuer rapidement les bassins en cas de signal d'alarme prolongée (Voir Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours - POSS).
- Respecter impérativement les créneaux horaires : entrée et sortie de l'eau (Penser aux classes suivantes.).

Un signal sonore de 2 coups de sifflet sera émis en milieu de séance pour un changement de zone de travail

La fin de séance sera signalée par 3 coups de sifflet

QUI...

Agrément Direction Académique:

Les intervenants bénévoles, lorsqu'ils participent aux activités physiques et sportives, interviennent dans le cadre d'un agrément délivré par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale du département d'origine de l'école concernée.

Encadrement : Le taux d'encadrement conditionne la qualité de l'enseignement et la sécurité des élèves.

En Maternelle : l'enseignant et 2 adultes agréés, qualifiés ou bénévoles pour une classe

En Élémentaire : l'enseignant et 1 adulte agréé, qualifié ou bénévole pour une classe inférieure ou égale à 30 élèves

Un maître nageur est mis à disposition pour une classe

Missions de chacun durant la séance :

L'enseignant :

Conception du projet pédagogique / Prise en charge d'un groupe / Fournir la liste de présence des élèves aux responsables de groupe / Collecter les résultats des tests de tous les groupes.

L'intervenant-éducateur maître-nageur :

Mise en application du projet pédagogique / Répartition des groupes entre l'enseignant et le MNS/ Evaluer les élèves de son groupe en fin de cycle d'apprentissage. L'ASNS ne peut être délivrée que conjointement avec un MNS.

Intervenants bénévoles agréés (parents) :

Aide à la sécurisation des situations sous la responsabilité de l'enseignant / Prise en charge et surveillance ponctuelle du groupe avec l'enseignant ou le MNS /Participation à l' animation des séquences de découverte du milieu aquatique / Accompagnement des élèves aux toilettes durant la séance

Intervenants « vie collective » :

Participent aux missions habillage/déshabillage, peuvent être présents aux bords des bassins sur un banc prévu à cet effet à la sortie des douches, avec une tenue sportive employée uniquement dans l'établissement. Ils accompagneront au besoin les élèves aux toilettes

Rappel : Les téléphones sont strictement interdits au bord du bassin, les séances ne peuvent être filmées ou photographiées en dehors d'une utilisation pédagogique.



Les surveillants MNS :

MNS en surveillance : exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ils ne peuvent simultanément pas remplir une mission d'enseignement.

MNS en enseignement : spécialement affecté à l'organisation et à l'encadrement de la séance pédagogique.

Ils indiquent, en prévention, un éventuel danger lors de la mise en œuvre des situations.

Ils font respecter l'évacuation si nécessaire.

Ils interviennent et secourent en cas d'accident.

Incident / Accident

En cas d'incident (vomis, blessures ou autres...) l'enseignant à l'obligation d'informer le MNS en surveillance, qui mettra en place la procédure adéquate. (cf POSS)

En cas d'accident, l'enseignant participera avec les MNS à l'évacuation du bassin en prenant en charge la totalité de sa classe. (cf POSS)

Absences

En cas d'absence d'un ou plusieurs éducateurs, il appartient au directeur de la piscine ou au coordinateur d'informer les directrices et directeurs des écoles des solutions annexes ou de l'annulation de la séance.

En cas d'absence d'un enseignant Il appartient aux directrices et directeurs des écoles d'informer le directeur ou chef de bassin de la piscine de l'annulation de la séance et de transmettre le justificatif .

Où

Les différents tapis :



Le petit matériel :



Divers :



QUELLE APPROCHE ?



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Somme

SAVOIR-NAGER EN SECURITE

Savoir-nager, une compétence fondamentale définie dans les programmes

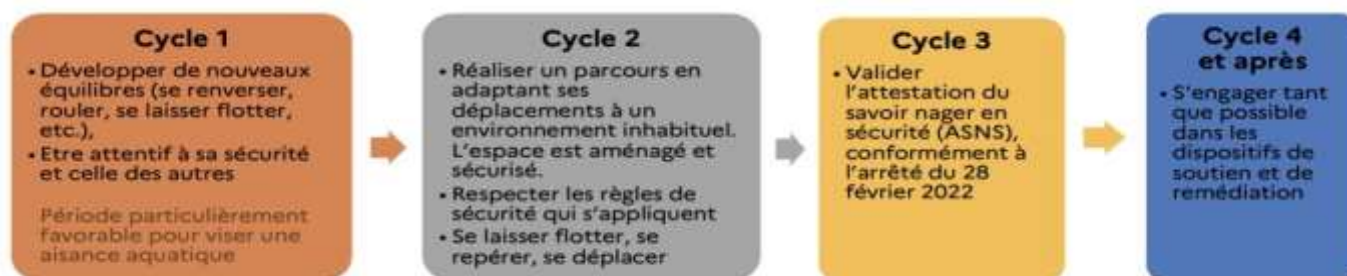
Il est attendu des élèves une **maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité** dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle, avec l'objectif d'une **première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique**.

L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, **prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième**.

L'obtention de l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3 marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves.

Cohérence du parcours d'apprentissage



Le découpage par cycles est donné à titre indicatif, à adapter selon l'accès aux installations sportives

(source : « Savoir-nager » en sécurité de la maternelle au lycée – Eduscol)

AISSANCE AQUATIQUE : repères et paliers d'acquisition – Palier 1

Paliers d'acquisitions de L'AISSANCE AQUATIQUE	Objectifs	Observables	Continuum d'acquisition
<i>Les repères pour l'aisance aquatique et les paliers d'acquisitions permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.</i>			
Palier 1 : Cette première étape consiste à : - entrer seul dans l'eau, - se déplacer en immersion complète, - à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1- Entrer seul dans l'eau	- Entrer par les marches - Entrer par l'échelle
		2- Sortir seul de l'eau	- Sortir par les marches - Sortir par l'échelle
	Passer de l'appui à la suspension	3- Se déplacer avec les épaules immergées	- Se déplacer en marchant en PP - Se déplacer le long du mur (épaules immergées) avec les 2 mains - Se déplacer le long du mur avec une main, tête immergée
	S'immerger	4- Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes	- Ramasser des objets en petite profondeur en s'immergeant - Immerger la tête en se tenant au bord - Immerger la tête en passant sous une perche - Immerger la tête en descendant le long de l'échelle
S'immerger de plus en plus longtemps			

AISSANCE AQUATIQUE : repères et paliers d'acquisition – Palier 2

Paliers d'acquisitions de L'AISSANCE AQUATIQUE	Objectifs	Observables	Continuum d'acquisition
<i>Les repères pour l'aisance aquatique et les paliers d'acquisitions permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.</i>			
Palier 2 : Cette seconde étape nécessite de : - sauter ou chuter dans l'eau, - se laisser remonter, - flotter de différentes manières, - regagner le bord, - à sortir seul.	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5- Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé)	- Descendre le long de la perche pour toucher le fond avec ses pieds - Remonter le long de la perche
		6- Puis se laisser remonter passivement	- Descendre le long de la perche pour toucher le fond avec ses pieds - Enchaîner avec une remontée passive
		Flotter de différentes manières	- Flotter en boule - Flotter sur le ventre (en étoile) - Flotter sur le ventre en se tenant au bord - Flotter sur le dos (en étoile)
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7- Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé) 8- Puis se laisser remonter passivement	- Sauter pour toucher le fond avec ses pieds - Enchaîner une remontée passive

AISSANCE AQUATIQUE : repères et paliers d'acquisition – Palier 3

Paliers d'acquisitions de L'AISANCE AQUATIQUE	Objectifs	Observables	Continuum d'acquisition
<i>Les repères pour l'aisance aquatique et les paliers d'acquisitions permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.</i>			
Palier 3 : Cette dernière étape consiste à : - entrer dans l'eau par la tête, - remonter à la surface, - parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, - flotter sur le dos avec le bassin en surface, - regagner le bord, - sortir seul.	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9- Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos Enchaînement : 10- Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur	- Basculer dans l'eau en boule depuis le bord pour rentrer par le haut du dos - Entrer dans l'eau par une chute arrière - Plonger dans l'eau depuis le bord, le plot
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	11- S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes	- S'équilibrer en position horizontale ventrale - Passer d'un équilibre ventral à un équilibre dorsal - Pousser contre le mur en position ventrale, bras dans le prolongement du corps, la tête sous les bras, quelques secondes - Enchaîner avec un déplacement ventral, tête immergée sur quelques mètres et pendant quelques secondes pour revenir au bord
		12- S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires	- S'équilibrer en position dorsale - Passer d'un équilibre ventral à un équilibre dorsal - Pousser contre le mur en position dorsale, tête dans l'alignement du corps quelques secondes
			- Enchaîner avec un déplacement dorsal sur quelques mètres
		13- Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager	- Entrer dans l'eau tête en premier sur un toboggan - Entrer dans l'eau par un plongeon - Entrer dans l'eau et enchaîner une coulée ventrale
		14- Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide	

Ce qu'il y a à construire (suite en lien avec les observables)

Niveaux	Ce qu'il y a à construire	Validation
Débutant non autonome	Accepter de mettre la tête sous l'eau. Se déplacer de manière différente pour réduire les appuis plantaires et expérimenter l'horizontalité. Modifier la direction de son déplacement et se repérer visuellement.	Aisance aquatique - Palier 1 Entrer seul dans l'eau, Se déplacer en immersion complète Sortir seul de l'eau.
Débutant autonome	Construire l'apnée. Vivre et éprouver la remontée passive. Se déplacer en acceptant de mettre tout son corps dans l'eau, accepter le changement de posture (de terrien à nageur)	Aisance aquatique – Palier 2 Sauter ou chuter dans l'eau Se laisser remonter Flotter de différentes manières Regagner le bord Sortir seul.
Débrouillé	Accepter le déséquilibre. Prendre conscience du placement de la tête dans l'horizontalité. Prendre conscience de l'alignement de la tête et du tronc pour conserver l'horizontalité. Libérer les voies aériennes pour inspirer et prolonger l'horizontalité ventrale et dorsale.	Aisance aquatique – Palier 3 Entrer dans l'eau par la tête Se déplacer sur 10 m tête immergée Flotter sur le dos Regagner le bord Sortir seul.
Confirmé	Construire une respiration (aquatique) efficace et adaptée à la distance : - dissocier la tête et le tronc (prendre une inspiration sur le côté), - placement de la respiration en dehors des phases propulsives. Propulsion par les membres supérieurs et inférieurs (fréquence et force adaptées à la distance). Utiliser une stratégie adaptée à l'objectif.	Attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)